

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 1^{er} JUILLET

A LA CHAMBRE

Séance du 29 juin

Les incidents Jacques Meyer-Wæstyne

Le président annonce qu'il a reçu de M. Pichon une demande d'interpellation sur les incidents Jacques Meyer-Wæstyne.

M. Pichon dit que les événements récents imposent une discussion immédiate. Aux menaces prononcées contre le gouvernement, il faut répondre par une mise en demeure d'avoir à préciser. Il s'agit de prouver au parti républicain qu'on ne recule pas devant la lumière.

Le garde des sceaux déclare qu'il est aux ordres de la Chambre.

La Chambre décide la discussion immédiate.

M. Pichon rappelle les faits passés devant le tribunal correctionnel. Il demande si la lettre lue à l'audience par l'avocat du prévenu a été lue complètement, et si le dossier renferme d'autres pièces analogues.

M. Thévenet répond par la lecture de toute la correspondance de Jacques Meyer.

(Très bien ! très bien ! et rires à gauche.)

M. Francis Laur. — C'est un mouton !

M. Cunéo d'Ornano. — Quel était donc l'avocat de Jacques Meyer ?

M. le garde des sceaux. — C'était moi, monsieur.

M. Cunéo d'Ornano. — Ah ! très bien !

L'incident Cassagnac

M. le garde des sceaux. — Monsieur de Cassagnac, dans votre journal l'Autorité, tous les jours vous m'avez injurié et vous m'avez diffamé, sur la foi de ces documents ! (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac. — J'ai dit que vous aviez été le complice et l'associé de Jacques Meyer.

A gauche. — A l'ordre ! à l'ordre ! (Bruit.)

M. le garde des sceaux. — Vous me répondrez à la tribune. (Bruit.)

M. Paul de Cassagnac. — J'ai dit que vous aviez été le complice de Jacques Meyer — et je le répète de nouveau hautement — son complice et son associé !

M. le président. — Veuillez répéter les paroles que vous venez de prononcer, monsieur de Cassagnac ; il ne m'est pas possible de les laisser passer.

M. Paul de Cassagnac. — Vous m'invitez à répéter les paroles que j'ai prononcées ? Volontiers !

M. le président. — Ou à les retirer ! (Non ! non ! à droite.)

M. Paul de Cassagnac. — Ça, c'est une autre affaire.

Du moment où j'ai le choix ou de retirer les paroles que j'ai prononcées, ou de les maintenir, paroles que M. le président déclare ne pas avoir entendues.

M. le président. — Mal entendues.

M. Paul de Cassagnac. — ... je n'hésite pas. Mon devoir est nettement tracé et je n'ai jamais en l'habitude de m'en écarter pas plus dans le passé que dans l'avenir. (Bruit.)

(Bruit.)

Permettez ! Donnez-m'en au moins pour mon argent... (Rires à droite) et écoutez-moi jusqu'au bout ; ce ne sera pas long, mais ce sera clair !

M. le garde des sceaux interpellant la Droite, visant la Droite dans une affaire où il n'y a pour témoin qu'un voleur condamné à un an de prison, un de ces êtres flétris qu'on appelle un « mouton » dans les prisons, c'est-à-dire un être ignoble, j'ai été amené à interrompre à plusieurs reprises ; en quoi j'ai eu tort à l'égard du règlement.

Mais je n'ai pas été maître de mon indignation, car je ne peux pas admettre que la Droite, — que l'affaire ait eu lieu, ou non, comme on le dit — ait été mêlée de près ou de loin à cette affaire qui n'est qu'une invention de la police.

Ceci dit, j'ai répondu aux paroles provocantes de M. le garde des sceaux comme je le devais et en lui disant :

« Je n'ai jamais été, moi, l'ami de Jacques Meyer. »

M. le garde des sceaux. — Ni moi non plus, monsieur !

M. Paul de Cassagnac. — J'ai écrit dans mon journal, comme vous le disiez et comme je m'en vante...

M. Camille Pelletan. — Il y a une tribune où il n'y en a pas. On ne peut pas laisser continuer la discussion ainsi ! (Exclamations à droite.)

M. le président. — Monsieur de Cassagnac...

M. Paul de Cassagnac. — J'ai dit que le garde des sceaux était le complice de ce voleur, et je le maintiens. (Applaudissements à droite. — Vives protestations à gauche et au centre, et cris : La censure ! L'exclusion ! L'exclusion !)

M. le président. — Monsieur de Cassagnac, vous avez outragé, de la façon la plus grave, un membre du gouvernement ; je suis obligé de vous appliquer le règlement dans toute sa sévérité. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Je vais consulter la Chambre sur la censure. A gauche et au centre. — La censure avec exclusion ! (Bruit.)

M. Paul de Cassagnac. — Nous avons été l'objet d'une provocation perpétuelle, et je l'ai relevée, comme je le devais. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le président. — Je vais consulter la Chambre sur l'application de la censure...

Voix nombreuses au centre et à gauche. — La censure avec exclusion temporaire. (Bruit prolongé.)

M. le président. — ... de la censure avec exclusion temporaire.

Je consulte la Chambre sur l'application de la censure avec exclusion temporaire à M. Paul de Cassagnac.

(La Chambre, consultée, prononce la censure avec exclusion temporaire. — Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. — Monsieur de Cassagnac, je vous invite à quitter la salle des séances.

(M. de Cassagnac se retire, accompagné par une partie de ses collègues de la Droite.)

Reprise de l'affaire Meyer

M. Thévenet raconte les visites que M. Ar

thur Meyer a faites à M. Jacques Meyer, dans sa prison, ainsi que les aveux de celui-ci au juge d'instruction.

M. Pichon : Il y a assez longtemps que les réactionnaires veulent déconsidérer la République ; nous sommes résolus à la défendre. Je dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, livrant au mépris public les procédés de certains adversaires de la République, invite le garde des sceaux à en poursuivre la repression. »

M. Cazenove de Pradine déclare qu'il est l'adversaire résolu de la République, mais qu'il l'a combattue toujours loyalement avec ses principes et son drapeau. (Applaudissements unanimes.)

Sur la demande de M. Cunéo d'Ornano, l'ordre du jour de M. Pichon est divisé en deux parties.

Il est adopté, à l'unanimité, par 363 votants.

Nous traduirons l'impression générale qui s'est dégagée pour l'auditoire, dans l'interpellation de M. Pichon, en disant que cette interpellation a paru machinée de toutes pièces dans un but électoral.

La Chambre a voté un ordre du jour qui « flétrit les procédés de discussion de certains adversaires de la République » et « invite le gouvernement à les réprimer ». Ainsi elle a commencé par juger et condamner ; puis elle a réclamé des poursuites judiciaires. Cette procédure manque de logique et de correction.

Laissant aux tribunaux le soin de prononcer sur les accusations portées avant-hier à la tribune par M. Thévenet, nous constaterons que les deux lettres dont le garde des sceaux a donné lecture à la Chambre ont manifestement le caractère de documents fabriqués après coup, sur commande. Ce sont de longs réquisitoires minutieusement dressés, et rédigés dans une langue qui n'est pas celle qu'emploie d'ordinaire un fils écrivant à sa mère. Il se peut que leur véracité soit entière, mais leur authenticité, au point de vue de la date, est certainement très suspecte.

On se demande d'ailleurs comment il se fait que, munis de semblables pièces, le gouvernement et le parquet aient évité d'appeler MM. A. Meyer et de Wæstyne dans le procès intenté à Jacques Meyer. Une confrontation s'imposait nécessairement. M. Thévenet a reculé devant elle. Pourquoi ?

M. le garde des sceaux, qui semble avoir quelque intérêt à renfermer cette affaire dans le domaine des seules discussions parlementaires, a affirmé que les faits reprochés aux visiteurs de Jacques Meyer ne lui semblaient pas tomber sous l'application de la loi. Mais il pouvait citer ceux-ci comme témoins ; et il s'en est bien gardé.

Comme il fallait bien s'y attendre, M. Pichon et ses amis ont profité de l'occasion pour tenter de persuader au pays que les républicains sont toujours calomniés. Wilson, Constans, Rouvier sont des agneaux sans tache, et il n'est pas dans toute la gauche un député plein d'innocence qui ne mérite le prix Montyon.

Malheureusement l'artifice est grossier. Le pays a son opinion faite sur la vertu républi-

caine. Ce ne sont pas les certificats de Jacques Meyer qui referont une virginité à la République.

MM. Thévenet et Pichon ont essayé d'établir entre les monarchistes et les visiteurs de Jacques Meyer une solidarité contre laquelle la Droite a justement protesté.

M. le comte de Maillé, M. le colonel de Plazanet, M. de Cazenove de Pradine ont formulé des protestations éloquentes.

L'apparition à la tribune de M. de Cazenove, l'honorable député de la Loire-Inférieure, a été saluée par une salve prolongée d'applaudissements républicains ; témoignage d'estime accordé à un loyal adversaire par des adversaires et qui a pris les proportions d'une véritable ovation.

M. de Cazenove de Pradine. — Messieurs, je prends acte de la rectification de M. Pichon. (Vifs applaudissements à gauche et au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

Un membre à gauche. — Vous êtes un honnête homme, vous !

M. de Cazenove de Pradine. — Je suis un adversaire de la République ; je suis son adversaire déclaré : je l'étais hier, je le suis aujourd'hui, je le serai demain ; mais, je n'ai pas besoin de le dire, et je suis touché que vous ayez déjà fait la réponse... (Oui ! oui ! et nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Camille Sabatier. — Nous savons faire la distinction.

M. de Cazenove de Pradine. — Je serai toujours un adversaire loyal, et je ne la combatterai jamais qu'à ciel ouvert, en royaliste, en catholique, au nom de mes principes et sous mon drapeau. (Applaudissements répétés.)

Une triple salve d'applaudissements venus de tous les côtés de la Chambre a accompagné à son banc la héros de Loigny, le royaliste sans peur et sans reproche.

La déclaration de M. de Cazenove de Pradine était nécessaire.

Nous souhaitons que les monarchistes en fassent leur profit. Il est des promiscuités dont il faut savoir se garder quand on a l'insigne honneur d'appartenir à ce grand parti qui est celui de Dieu, du Roi, et de la France.

Royalistes, soyons nous-mêmes. Là est l'honneur, et aussi le succès.

M. Calvinhac. — Je demande la parole. Messieurs, je viens faire ici la même rectification que M. Pichon.

Je reconnais, en effet, la parfaite loyauté de ceux qui, bien qu'ils soient les adversaires de la République, le sont réellement au nom d'un principe, faux à mon avis, mais auquel ils ont voué leur vie...

M. de La Bilière. — Nous n'avons jamais fait que cela ! Nous avons toujours combattu sous notre drapeau !

M. Calvinhac. — ... et pour lequel ils ont toujours combattu. Je dis cela surtout pour ceux qui, comme M. de Cazenove de Pradine...

M. de Cazenove de Pradine. — Le langage que j'ai tenu, je l'ai tenu au nom de tous mes amis !

M. de Lamarzelle. — Nous sommes tous avec M. Cazenove de Pradine dans cette question. (Assentiment à droite.)

Un bon programme électoral

Dans une réunion tenue la semaine dernière à Calignac (Lot-et-Garonne), la candidature législative de M. Cornélie Henri de Witt, pour l'arrondissement de Nérac, a été acclamée. L'*Avenir de Lot-et-Garonne* nous apporte le texte des déclarations faites par le vaillant fondateur des Conférences du Sud-Ouest. Nous les reproduisons avec plaisir, car elles déterminent avec clarté et mesure la situation des royalistes devant le scrutin :

« En résumé, nous sommes des conservateurs et nous sommes des révisionnistes : ces deux mots ne se contredisent pas.

» Conservateurs : ce qui ne veut pas dire rétrogrades, ou encore, comme on se plaît à le répéter avec hypocrisie, partisans de l'ancien régime et des abus du passé. Non, non : nous sommes bien de notre temps. C'est en avant que nous regardons. C'est pour assurer l'avenir du pays que nous combattons les abus du présent. La République a compromis la paix, l'honneur et la liberté de la nation, et c'est cela que nous voulons conserver. (Bravos et applaudissements.)

» Révisionnistes : ce qui est précisément le contraire des révolutionnaires, quoi qu'en disent nos adversaires affolés. En vérité, c'est une accusation singulière que celle qui consiste à nous représenter comme des hommes désireux de troubler le repos du pays, alors que notre vie, nos intérêts, nos affaires sont intimement liés à ce repos, et alors que, pour l'obtenir, nous nous adressons à l'universalité des citoyens et leur demandons de nous aider à fonder, par un vote libre et réfléchi, un gouvernement qui soit, avant tout, celui des honnêtes gens. (Vifs applaudissements.)

» La démocratie française entend être gouvernée, ce qui ne veut pas dire qu'elle appelle un tyran. Elle se plaint, au contraire, du nombre et de l'arrogance de ses tyrans actuels.

» Elle réclame une autorité protectrice et capable de le délivrer du règne de cette aristocratie nouvelle et malfaisante, la plus dangereuse de toutes, qui s'est constituée dans les plus petites communes et qui, sous le nom de Comité républicain, n'est bien souvent qu'un groupement d'espions, de délateurs et d'oppressés. (Vifs applaudissements.)

» Oui, nous réclamons un pouvoir fort, parce que, seul, il peut nous garantir la liberté, toutes les libertés ; parce que, seul, il peut assurer aux citoyens le retour de l'égalité véritable ; parce que seul il peut rendre à la nation cette paix intérieure sans laquelle il est inutile de parler de fraternité.

» Et ce pouvoir, c'est la nation elle-même qui doit le constituer et qui le constituera, j'en ai la conviction, au jour du prochain scrutin. (Vifs applaudissements.)

» Et c'est parce que nous sommes des conservateurs que nous sommes des révisionnistes. Oui, nous voulons réviser les lois mauvaises, les lois de sectaires, les lois d'exception et de prescription, les lois contraires à l'ordre social et à la paix sociale que nous ont imposées les députés opportunistes, dont le pouvoir, Dieu merci ! touche à son terme.

» Nous ne pouvons pas réviser ces lois, si nous maintenons en fonctions les hommes qui les ont faites. Mais nous allons plus loin : nous voulons réviser la loi fondamentale, la loi constitutionnelle, celle qui nous a donné le déplorable gouvernement que nous combattons, et nous ne pouvons réviser cette loi que si le peuple donne à ses nouveaux élus le mandat de déclarer qu'au dessus de l'institution même de la République, il y a un pouvoir supérieur appelé : la volonté nationale ! (Applaudissements.)

» Et je sais bien que nos adversaires, ne tenant pas compte de tout ce qui nous unit, espèrent tirer parti contre nous de ce fait que nous ne sommes pas tous d'accord sur la solution définitive. Parmi les révisionnistes, les uns croient encore à la possibilité de la République en la transformant de fond en comble. D'autres demeurent fidèles au grand nom de Napoléon. D'autres enfin, et vous auriez raison de vous plaindre si je vous dissimulais que là est mon espoir, d'autres attendent le relèvement de la France d'une Monarchie démocratique fondée sur le consentement populaire.

» Mais, cela dit, notre union est bien plus intime que celle des républicains contre nous, car les révisionnistes sont d'accord pour empêcher l'exploitation du pays par les différentes sectes qui se partagent la République, et les antirévisionnistes se disputent entre eux pour savoir laquelle de ces sectes continuera à nous exploiter.

» Nous les mettrons tous d'accord, dans quelques mois, en leur octroyant généreusement un congé renouvelable. (Rires et bravos.)

Voilà bien, en effet, ce que veut le pays.

Et nous félicitons M. Cornélie Henri de Witt d'avoir démasqué les hypocrisies républicaines et précisé la portée exacte de la campagne électorale qui va s'ouvrir.

Les royalistes peuvent et doivent contribuer à la révision totale des institutions existantes, et ils ont de plus le devoir de montrer au peuple que la chute de la République, chute souhaitée et désirable, doit avoir pour conséquence logique et salutaire la restauration de la Monarchie nationale.

L'HYPNOTISME

L'hypnotisme a été de nouveau employé la semaine dernière à l'Hôtel-Dieu pour faciliter

une opération chirurgicale. En présence des docteurs Mesnet, Bucquoy, Dumontpallier ; Bérillon et d'un nombre considérable d'élèves, M. le chirurgien Tillaux a fait une grave opération sur une jeune femme hypnotisée.

Endormie dans son lit par l'interne de service, la malade est venue toute seule à l'amphithéâtre, elle s'est couchée d'elle-même sur la table, et, pendant tout le temps qu'a duré l'opération, une des plus douloureuses que l'on connaisse, elle n'a cessé de s'entretenir gaiement avec l'interne.

Rapportée dans son lit, elle y a été réveillée et a appris avec stupéfaction que l'opération était terminée. Détail curieux : la jeune femme avait été hypnotisée un peu malgré elle, car elle eût, paraît-il, préféré être chloroformée.

Elle n'a pas eu à le regretter ; en effet, elle n'a éprouvé de douleur ni pendant ni après l'opération.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA PROCESSION D'HIER

La seconde Fête-Dieu a été célébrée dans notre ville avec plus d'éclat peut-être que la première.

Désertant les côtes de la Loire, la foule, qui se pressait dimanche sur la route des Ardilliers, se portait hier à l'autre extrémité de Saumur, dans les plaines du Thouet, à l'Institution Saint-Louis.

Vers 4 heures, le cortège se forme dans la cour d'honneur, traverse un couloir richement décoré de verdure et d'écussons aux couleurs variées, puis s'engage dans la grande prairie où se dresse, entre des faisceaux d'oriflammes, un premier reposoir. Les longues files de jeunes filles en robes blanches, les enfants des écoles, les députations des communautés religieuses, les élèves de l'Institution, forment le carré autour de la prairie ; au milieu le Saint-Sacrement s'avance précédé du clergé ; la foule silencieuse et recueillie se prosternait à son passage. Nous avons constaté avec joie qu'ils étaient plus nombreux encore que dimanche dernier, ces groupes d'hommes si imposants, où dominent les travailleurs et les gens du peuple. Déjà nous aurions voulu les voir, comme à Angers, groupés en corporations avec leurs bannières et les brancards de leurs patrons : on nous promet que nos désirs auront bientôt satisfaction.

Le nombre des assistants est incalculable : à cinq heures, au moment où se donnait la seconde bénédiction, au fond du jardin, beaucoup de personnes n'avaient encore pu quitter la cour d'entrée. Aussi, avons-nous entendu bien des murmures qui prouvent, *ad abundantiam juris*, que la foi des masses, celle de notre

population saumuroise en particulier, ne peut trouver sa libre expansion que dans la rue : les allées et les charmilles les plus larges des domaines privés sont trop étroites pour les manifestations religieuses de tout un peuple, qui a droit à la place publique pour honorer son Dieu, au moins autant que pour exercer son commerce et s'amuser. Je sais bien qu'on allègue (d'ailleurs sans aucune conviction) la liberté de conscience des protestants ou des « incultes », qui se croit violée s'il passe dans la rue une procession qu'ils peuvent ne pas regarder, tout comme je détourne les yeux des étalages ou des baraques foraines qui me paraissent de mauvais goût. Je sais aussi qu'on affecte hypocritement une grande appréhension de voir troublé l'ordre public ; mais l'expérience est faite : même sans police municipale, sans gendarmes ni troupe, il est aisé de maintenir paisible, hier nous l'avons vu, la moitié de la population de Saumur, réunie pour une solennité religieuse.

Jusqu'à ce que nous obtenions justice, nous ne cesserons de protester contre les vexations dont sont victimes les catholiques, opprimés par la coterie municipale, qui a plus d'une raison de savoir que désormais elle agréerait médiocrement à la majorité de ses administrés. En attendant qu'ils le prouvent de la manière indiquée par M. Combiel lui-même, nous continuerons à consoler notre foi de catholiques par des fêtes comme celle d'hier, qui dans leur éclat amoindri ne laissent pas de parler au cœur et de réjouir l'âme. Rien de plus gai que ces arcades, ces guirlandes, ces oriflammes, ces festons semés dans la verdure. Chaque allée de Saint-Louis présentait un aspect différent, comme si divers architectes en avaient ordonné la décoration. En passant, Notre Seigneur a béni les artisans de ces travaux gracieux, les directeurs, toutes les personnes généreuses et discrètes qui lui ont offert leur obole et leur temps. Il a bien accueilli aussi l'hommage que lui ont fait de leur talent les infatigables artistes de la musique militaire : ils sont toujours à la peine, mais toujours aussi à l'honneur, et l'habile direction de leur excellent chef leur assure à chaque fête nouvelle de nouveaux succès.

Pour terminer cette belle fête, nous aurions voulu voir les fidèles se ranger autour des autels et y recevoir une dernière bénédiction ; mais l'Institution Saint-Louis n'a qu'une chapelle provisoire. La rénovation solennelle de la consécration du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus a été lue et le salut solennel du T. S. Sacrement donné au magnifique reposoir gothique élevé devant la façade du collège, dans la cour d'honneur, qui, pour la première fois, a paru trop petite.

Cette solennité et celle de dimanche auront d'heureux effets : on ne craindra plus à Saumur de paraître catholique ni d'affirmer sa foi

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XIV

Peu à peu David et le vieux Frantz reprirent leurs relations affectueuses. Un voile fut jeté sur le passé. Refoulant ses tristesses, tout le jour Broze travaillait avec une ardeur extrême. Il visait obstinément un but : rendre aux artistes, ses amis, les épargnes prêtées sur ses conseils, épargnes qui avaient sombré dans le gouffre Van Ritten. Et lorsque venait le soir, quittant le travail ardu auquel, depuis l'aube, il s'était attelé, il redressait sa haute taille fatiguée ; son visage assombri s'éclairait d'un sourire, et bientôt il montait chez l'organiste.

Tout l'hiver Broze fut fidèle à sa visite quotidienne. Le charme de cette famille si simple, si chrétienne, calmait les souvenirs d'autrefois.

La femme vaniteuse, égoïste, l'avait attiré du côté de l'ombre, du désespoir, mais Gabrielle,

comme l'ange dont elle portait le nom, le ramenait vers la lumière. Il le comprenait maintenant, la piété n'est pas inutile, car elle engendre le dévouement ; elle n'éteint pas l'intelligence, au contraire, car avec les fortes pensées, dont M^{me} Liéber aimait à faire sa nourriture intellectuelle, avec cet Évangile, avec cette *Initation*, dédaignée autrefois par David, elle avait éloigné la futilité, les pensées mesquines. Elle était vraiment la femme forte et la femme de cœur.

Que c'était bien fini de sa passion pour Charmette ! Depuis deux années, il ne l'avait pas revue. Il savait pourtant que Van Ritten jouait toujours. De plus en plus ! et qu'il avait fortement attaqué le million de M^{me} Broze. A de rares intervalles arrivait une petite lettre de Rita.

Le pauvre père baisait mille fois cette écriture enfantine, faite de lettres énormes mouillées, appliquées. Mais la fillette était inhabile à narrer les incidents de sa vie. Seuls les dates et les timbres parlaient de voyages incessants. On était tantôt à Nice, tantôt à Genève ou à Bade, là où se trouvent l'insouciance, la gaieté, le rire et la fortune.

Depuis trois mois, Broze était sans nouvel-

les. Il s'étonnait lui-même de ne pas souffrir davantage. Oh ! oui, ses amis le consolait. Il faisait bon monter chez le vieux musicien. Le courage y renaissait. L'âme s'y réchauffait.

L'hiver passa ainsi. Puis, un soir, David fut effrayé en sondant son cœur. Un sentiment puissant l'avait envahi peu à peu.

Hélas ! hélas ! il aimait Gabrielle ! L'illusion n'était plus possible. Il ne l'aimait pas comme il avait aimé l'autre, avec emportement ; mais il l'aimait sérieusement, profondément ; non pour sa beauté, Gabrielle n'était pas belle, elle n'était que sympathique et gracieuse ; mais pour toutes ses rares vertus.

Il aimait Gabrielle !...

Il venait de quitter ses amis, après une affectueuse causerie, et de regagner son appartement. Longtemps, à cette découverte, il demeura atterré, le front dans les mains. Le malheur était sur lui.

Il aimait Gabrielle !...

Il fit un geste d'épouvante comme pour chasser l'implacable vérité, et il se dit :

— Non, non, jamais... Tout, plutôt que de lui révéler mon secret.

Puis il reprit d'un accent déchirant :

— Mon Dieu ! que je vais encore souffrir !

Dans la chambre le silence était profond. On n'entendait que le bruit monotone de la pendule dont l'aiguille marquait, avec la même régularité, les heures tristes et les heures gaies. A cet instant, traversant la rue, un groupe d'étudiants venant sans doute d'un banquet, la tête légèrement excitée, se mit à chanter à pleins poumons un refrain connu :

La bonne aventure
Oh gué !
La bonne aventure.

C'était la jeunesse qui passait alerte et joyeuse.

— Ainsi va la vie, murmura David, les uns chantent... et les autres !...

Il s'accusait durement de ce qui arrivait. Oui, cela devait être. C'était le dénouement inévitable !...

Pourquoi, aussi, retourner chez Frantz ?

Comme dans un songe, il revoyait M^{me} Liéber, avec son visage calme et grave dont le charme, un peu sévère, se fondait dans une admirable expression de pitié, de miséricorde, et tout bas il murmurait :

— Gabrielle, je vous aime... oh ! je vous aime.

Alors Gabrielle, toute pâle, dégageait ses

au Dieu de l'Encharistie ; l'attachement de nos concitoyens aux grandes solennités de la Fête-Dieu n'a fait que s'accroître : ils sont plus résolus que jamais à revendiquer la part de libertés publiques qui leur est due comme croyants, comme catholiques. J.-M. D.

On affirme que la date des élections générales est dès aujourd'hui arrêtée et fixée aux 22 septembre et 6 octobre.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le rédacteur en chef du *Patriote* reprenait hier, sur l'ancien mode, la vieille rangaine que les conservateurs sont des ennemis de l'instruction du peuple, que les lois scolaires de la République sont l'un de ses plus grands bienfaits et que si nos amis reprenaient le pouvoir, ces lois seraient remplacées par une loi d'oppression, une loi d'ignorance, une loi de malheur. M. Wable pense-t-il sérieusement que le public ne va pas s'apercevoir qu'on se moque de lui en lui ressassant de pareilles turlutaines ? Comment explique-t-il que les écoles laïcisées, qui contenaient avant l'année scolaire actuelle 1,188 élèves, soient tombées au chiffre de 306, alors que les écoles libres créées depuis la laïcisation ont reçu 1,122 élèves ? »

« Notre confrère ne voit-il pas que les pères de famille pensent exactement comme nous sur ce point, à savoir qu'en matière d'enseignement toutes les lois républicaines sont des attentats à la liberté et ne méritent qu'un nom, celui qui a été cause de l'exclusion de la Chambre de M. Lejeune, député de l'Indre ! »

« Le rédacteur du *Patriote* peut économiser sa peine et mettre au rancart ses vieux clichés, il ne modifiera pas l'opinion générale. »

LES CONGÉS DU 14 JUILLET

Pour nos collégiens :

Le 14 juillet tombe, cette année, un dimanche.

Le congé donné à l'occasion de la fête nationale s'étendra, dans les collèges et dans les lycées, du samedi soir au mardi matin, 16 juillet.

AUX RÉSERVISTES DE 1880 ET 1882

Les réservistes des classes 1880 et 1882, possédant un vélo et sachant s'en servir, qui désireraient l'employer aux manœuvres de 1889, devront en faire la demande à l'autorité militaire le plus tôt possible.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Emile-Pierre-Marie Lerussard, serrurier, et Marceline-Emérance Marquis, domestique, tous deux de Saumur.

Charles Boret (veuf), cordonnier, de Var-

ains de celles qui les pressaient ; puis, avec une autorité souveraine :

— Et le devoir, disait-elle... Le devoir, cette grande chose qu'on ne doit jamais oublier, dût-il réclamer de nous tout le bonheur de notre vie.

Et devant la prière de ce regard si doux et si ferme, David retenait le secret terrible.

Le devoir ! Certes, ce n'était pas un vain mot pour M^{lle} Liéber. Toujours il mettrait entre leurs deux âmes une infranchissable barrière. Si David eût révélé ses sentiments, il percevait bien quelle épouvante il eût amenée dans l'âme de la jeune fille. Non seulement il se fût aliéné sa sympathie, son estime, mais il lui aurait fait horreur. D'ailleurs, pourquoi troubler ce calme, cette paix, cette pureté ; cela serait d'un malhonnête homme. Il ne le devait pas. Autrefois il n'avait pas compris l'angélique jeune fille ; avec insouciance il avait passé à côté du bonheur. Eh bien ! il allait subir le châtiement. Toute sa vie il serait un étranger pour Gabrielle... Un étranger !

Il avait la tête lourde, comme trop pleine des idées tumultueuses qui s'y heurtaient. Par instants ses mains se joignaient désespérément. Son cœur se gonflait d'amertume. Oh !

rains, et Joséphine Poupin, sans profession, de Saumur.

Ernest Rioche, cavalier à la 5^e compagnie de remonte, et Marthe-Joséphine Bardin, lingère, tous deux de Saumur.

François Hervouet, cultivateur, de Saumur, et Eugénie-Marie Baron, domestique, de Doué.

Auguste Lefort, cafetier, de Saumur, et Louise-Joséphine-Marie Marchais, employée de commerce, d'Angers.

LES FONCTIONNAIRES ET LA PROCESSION

Comment la République respecte la liberté religieuse, le fait suivant va nous le démontrer.

Dimanche dernier, à Nantes, un modeste fonctionnaire, qui demeure sur le parcours de la procession, avait orné ses fenêtres de tentures rouges et blanches ; le matin il sortait joyeux pour voir les préparatifs des autres rues ; il rencontre un de ses supérieurs hiérarchiques, et tout en causant lui apprend qu'il a décoré sa maison.

« Malheureux ! qu'avez-vous fait ? » lui dit son chef.

— Eh bien ! ne suis-je pas libre de faire comme tout le monde ?

— Vous oubliez que vous êtes fonctionnaire.

— Cela n'a aucun rapport avec mes fonctions que je remplis de mon mieux.

— Je le sais, vous êtes un bon employé, mais la République...

— Qu'est-ce que cela peut faire à la République que j'honore le bon Dieu ?

— Tête de Breton ! s'écria le supérieur, faites donc comme vous voudrez, seulement je vous préviens, entre nous, que le préfet vous cassera.

— Mais l'année dernière, j'ai tenu, il ne m'est rien arrivé.

— L'année dernière nous avions un préfet qui fermait les yeux, aussi il n'est plus préfet. Cette année, avec Riz-de-Veau... (surnom familier que dans l'administration les employés donnent à M. Rivaud), votre affaire est claire. Le préfet, je le sais de source sûre, a donné à sa police l'ordre de noter tous les fonctionnaires qui mettront des tentures, croyez bien que ce n'est pas pour leur donner de l'avancement.

Les deux fonctionnaires échangèrent une cordiale poignée de main et notre pousse-caillou administratif s'éloigna tout pensif.

Un peu plus loin il aperçut un quidam proprement vêtu qui regardait curieusement les fenêtres, s'arrêtait de temps en temps, tirait son calepin, le consultait, et y inscrivait des notes. Tiens ! se dit notre homme, je connais cette tête-là ; oui ! il fait partie de la *mouche*, voyons un peu ce qu'il note si bien.

Justement demeurait dans le voisinage un

passé. Ils semblent se lever dans leurs cadres d'or, ces généraux d'autrefois ; ils reprennent le fardeau de la vie, ils recommencent les batailles, et les visiteurs allaient de salle en salle, de siècle en siècle, remontant ainsi les âges.

Puis : En avant ! cria Hermine, et, joyeuse, elle s'élança sur la pelouse du Tapis vert.

Elle admirait toutes choses : le bassin d'Apollon où l'eau dormait avec des miroitements, les longues charmes régulièrement taillées ; les larges bouquets de marronniers faisant paraître plus sveltes encore les files de pen-

pliers.

— L'exil !

Une fois encore, il revit ses amis. Chaque année, au printemps, c'était l'habitude du vieux Franz d'aller saluer la jeune verdure. Il respirait l'odeur de la sève, il écoutait le chant des nids ; et, par anticipation, jouissait de toutes les joies que, durant les vacances, lui réservait la Fontaine-aux-Cerfs. Il invita David et David n'eut pas la force de refuser. La journée se passa dans une douceur extrême.

A neuf heures ils arrivaient à Versailles. Sur la demande d'Hermine, le palais fut d'abord visité, avec ses salles longues, élevées, où l'on évoque, l'un après l'autre, les grands morts du

camarade de notre héros, fonctionnaire lui aussi : « Quand le mouchard va passer devant la maison de X..., je vais bien voir s'il s'arrête ». Arrivé là, le mouchard consulta le calepin, regarda la maison et nota soigneusement. X... avait tendu !

Je devins de plus en plus songeur, nous dit notre ami en nous racontant son histoire ; combattu entre deux sentiments, l'indignation et la crainte, je rentrai chez moi la tête basse : « Qu'as-tu ? » me dit ma femme tout inquiète.

Je lui exposai ce qui se passait ; vous dire, Monsieur, la colère de ma femme, non, je n'essaierai pas. Comme elle arrangea Riz-de-Veau ! Les femmes sont vaillantes, elle voulait garder les tentures. Moi aussi je le veux bien, lui dis-je, mais regarde les enfants ; si cet animal-là nous jette sur le pavé, qui leur donnera du pain ? Que faire ? où trouver une place quand les affaires vont si mal ?

Vous devinez tout ce que nous avons pu dire, aussi j'abrège. Le temps pressait, le mouchard pouvait venir, il fallait prendre une décision. Enfin, les larmes aux yeux, ma femme et moi nous enlevâmes les tentures ; les enfants, si joyeux le matin en les mettant à la fenêtre, nous regardaient étonnés et nous accablaient de questions : Tais-toi, mon enfant, c'est la République qui nous y force, elle ne veut pas du bon Dieu !

Je mourais de honte et, quand les bannières apparurent, je fermai avec colère non seulement les fenêtres, mais les volets. On croira qu'il n'y a personne, pensais-je. Et pendant tout le défilé, qui fut long, nous restâmes dans l'obscurité, les enfants pleurant de ne rien voir, ma femme priant à genoux, et moi, marchant d'un pas agité, j'envoyais la République à tous les diables. (*Espérance du Peuple.*)

Juillet

Nous entrons dans la période ordinairement chaude de l'année. Nous disons « ordinairement » car il n'y a plus à se fier aux saisons ; il semblerait qu'elles se plaisent, depuis cette année surtout, à berner les météorologistes.

Nous avons eu un mois de mai passablement sec, et un mois de juin brûlant ; si on suit la progression, les thermomètres éclateront en juillet, et en août nous serons rôtis ; ce qui donnerait raison aux prédictions d'un savant allemand qui vient d'établir, par des calculs extraordinaires, que notre planète sera détruite avant peu par le feu.

En attendant, nous offrons à nos lecteurs, pour les consoler de cette catastrophe à brève échéance, quelques dictons sur le mois qui va venir :

Tout d'abord, il y a un proverbe qui dit : « S'il tombe de la pluie le 2 juillet, il y en aura pour quelque temps. »

Puis, il y a des élucubrations des poètes d'antan :

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR
Séance du 30 Juin 1889.
Versements de 161 déposants (22 nouveaux), 40,320 fr.
Remboursements, 29,495 fr. 12.
La Caisse sera fermée le 14 juillet, jour de la Fête Nationale.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.
Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Saint-Théodore (4)
Les grands blés d'or.
Le temps d'aout bien se connoît
Par iceluy de Saint-Benoît (7).
Le laboureur de blés hérite
S'il pleut à Sainte-Marguerite (20).
S'il fait du vent, Apollinaire (23)
Donne la guerre.
A la Saint-Loup (29)
Si ton sang bout,
Ton existence est épargnée
Par une très large saignée.
Le vent des richesses entasse
S'il accompagne Saint-Ignace (31).

Voici d'autre part les prédictions de Mathieu de la Drôme :

Période orageuse du 1^{er} au 6. Grêle dans les départements du nord-est et dans les contrées du littoral océanique. Fortes ondées dans le bassin de la Loire et au sud du bassin de la Seine.

Période alternativement pluvieuse et ventuse au premier quartier de la lune, qui commencera le 6 et finira le 12. Température très variable dans le bassin de la Seine, la presqu'île de Cotentin, les collines et la presqu'île de Bretagne. Hygiène à observer sur nos littoraux. Océan houleux au large. Relâches maritimes momentanées.

Belle période à la pleine lune, qui commencera le 12 et finira le 19. Chaleurs supportables au début, intensées vers la fin.

Période variable au dernier quartier de la lune, qui commencera le 19 et finira le 28.

Chaleurs intenses à la nouvelle lune, commençant le 28 et finissant le 4 août. Insolation à redouter sur les plages maritimes. Mers calmes.

Mois, en somme, très variable. Chaleurs intermittentes. Se prémunir contre les brusques variations de température, qui se produiront surtout à l'ouest du continent européen, et plus particulièrement en France. État sanitaire peu satisfaisant dans la région occidentale de l'Europe.

BONS DE L'EXPOSITION

Résultats du 2^e tirage :
Le numéro 491,497 gagne 100,000 francs.
Le numéro 811,439 gagne 10,000 francs.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 4,000 francs :
853,480 — 355,827 — 904,827 — 479,933 —
161,813 — 506,405 — 471,047 — 1,065,040 —
827,235 — 155,593.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 juin 1889.
Le marché s'orienta à la hausse. Les achats ont repris sur une large échelle et nos rentes remontent : le 3 0/0 à 84.70 ; le 4 1/2 0/0 à 104.40.

Le Crédit Foncier s'élève à 4,318.75. Les obligations foncières et communales sont recherchées. Les amateurs de valeurs à lots ne peuvent en ce moment faire un meilleur choix que celui qui a pour objet les emprunts 1879, 1880 et 1885.

La Société Générale est tenue à 455 et 456.25. Continuation de la reprise sur la Banque d'Escompte, demandée à 520.

Les actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas se traitent très activement à 755. Le comptant se porte avec juste raison sur l'obligation hypothécaire des chemins de fer de la province de Santa-Fé cotée 418.75 et 420 et rapportant 6.25 environ.

Les Dépôts et Comptes courants sont toujours fermes à 596.25.

Le Crédit Lyonnais reprend à 670.
Le Panama cote 57.50.

Les obligations des chemins de fer Economiques se traitent à 378.
INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres pour être employés en reports, arbitrages ou opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR
EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,
Faites avec des alcools extra-fin.
Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.
Montpellier, 47 — 1.75 le litre.
Armagnac, 50 — 2 » le litre.
Verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat passé devant M^e LE BARON, notaire à Saumur, le 23 juin 1889, M. PIERRE DALBAVIE a cédé à M. HONORÉ MÉTAIS, le fonds de commerce d'Entrepreneur de services d'omnibus et de loueur de chevaux et voitures, exploité à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 19 et 21.

Les oppositions seront reçues en l'étude de M^e LE BARON, notaire, jusqu'au 15 juillet 1889.
Signé : LE BARON.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE
IMMEUBLE

Sis à Saumur, rue de la Visitation, 40,
Comprenant : deux corps de bâtiments à usage d'habitation et de marchand-boulangier, et cour entre ces deux bâtiments.

Revenu possible : 500 fr.
S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et à M. GALLÉ, quai du Marronnier; et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE, notaire.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 47.

A VENDRE
BELLE MAISON

Avec Dépendances
Petit Parc, Jardin, Communs, Caves
LE TOUT CLOS DE MURS
Situé à Distré, sur la route.
Clos de Vigne, contenant environ 44 ares;

Pièce de Terre joignant la maison, contenant près de 2 hectares.
S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

A VENDRE
Maison de campagne

Avec
JARDINS plantés de vieux arbres fruitiers et d'agrément.

PARC de 2 hectares, entouré de murs, avec PIÈCE D'EAU.

COURS D'EAU, à côté du bourg de Parçay (Maine-et-Loire), (gares de Linères ou Vernantes), au lieu dit la Brahannière, provenant de la succession de M^{lle} Aimée RE-NAULT.

L'acquéreur pourrait y annexer tout ou partie de deux fermes avec prés y appartenant et terres bonnes à vignes.

S'adresser à M. CHICOTEAU, 48, rue Basse-Saint-Pierre, à Saumur, ou à M^e LAZON, notaire à Gizeux.

Remise, Grenier & Magasin

A LOUER PRÉSENTEMENT
Près la gare d'Orléans.
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

V E N T E
Aux enchères publiques
De Vins blanc et rouge

Le JEUDI 4 juillet 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, rue Fardeau, dans une maison où est décédé M. LORIN,

Il sera vendu :
6 hectolitres 90 litres de vin blanc et 49 hectolitres 80 litres de vin rouge, de raisins secs.
Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE
UN PAON & UNE PAONNE
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
En totalité ou en partie
UN VASTE JARDIN, parfaitement en état, entouré de murs garnis d'espaliers en plein rapport; en outre, toutes les allées sont bordées de cordons de pommiers; une pompe se trouve dans le jardin, situé avenue de la gare de l'Etat, joignant la propriété de M. Rosset.
S'adresser à M. ROSSET.

A Louer présentement

MAISON
Fraisement réparée
Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.
S'adresser à côté, au n^o 29.

A Louer présentement
REZ-DE-CHAUSSÉE
Occupé actuellement par la Banque de France.

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1890
Grande Maison
Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.
S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (529)

A GÉDER
Pour cause de décès
GRAND CAFÉ DE L'UNION
A Saumur, rue de la Comédie.

PHARMACIE très bien placée, A VENDRE de suite à Angers.
S'adresser à M. GUIHAL, arbitre de commerce, à Angers. (537)

A VENDRE
150 STÈRES d'excellentes souches de chêne.
S'adresser à M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger-de-Montbrillais (Vienne).

UN GARÇON de 15 à 16 ans, demande à soigner des chevaux ou à faire des courses.
S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile

L'Étude de M^e POIRIER, huissier, est transférée rue du Puits-Tribouillet, 4.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n^o 19, en face la Caisse d'Épargne.

MAISON L. VINSONNEAU

ON DEMANDE un voyageur; position sérieuse, références exigées. (561)

ON DEMANDE un cocher sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

EXPOSITION

HOTEL, 7, rue de Constantinople, 7
5 minutes de la gare St-Lazare
PARIS
Bonnes chambres depuis 3 fr.
Restaurant.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou
du D^r VIAULD
Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

DÉPÔT : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale
PUBLIÉ PAR
La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)
Avec la collaboration de M. le marquis DE CHEVILLE, de M. CH. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.
Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

BAISSE DE PRIX

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
des
VOYAGES INTERNATIONAUX
Exposition Universelle 1889.

SÉJOUR FACULTATIF à PARIS
1^{re} classe... 20 fr.
2^e classe... 14 fr. } par jour

LOGEMENT ET NOURRITURE COMPRIS.
Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser : 6, rue du Temple, Saumur.

A VENDRE
ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.
S'adresser au bureau du journal.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES

Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est dans sa 5^e année : c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc.* Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La **Revue des Journaux** publie actuellement, comme feuilletons, **PETITE MARTE**, par Elie Flourès, et **l'IMMORTEL**, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La **Revue des Journaux et des Livres** donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORT, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement : départements, trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.; étranger : trois mois, 4 fr. 50; six mois, 8 fr.; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La **Revue des Journaux** est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes).
Adressez les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUIN

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	84 75	Banque de France	3880	Oblig. fone. 1873 3 0/0 r. à 400	376 50	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	87 85	Banque d'Escompte	517 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	457	Compagnie parisienne du Gaz	
4 1/2 1883	104 40	Comptoir d'Escompte	100	— fone. 1879 3 0/0 r. à 500	457 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1310 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	452	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	
Oblig. 1855-60 3 0/0	534 75	Crédit Industriel et Commercial	580	— fone. 1883 3 0/0 r. à 500	389	— 6 0/0 2 ^e série	
— 1865 4 0/0	528	Crédit Lyonnais	670	— fone. 1885 3 0/0 r. à 500	454	— obligations à lots	
— 1869 3 0/0	414	Crédit Mobilier	430	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	
— 1871 3 0/0	407 50	Dépôts et Comptes courants	595	Est 3 0/0 anc. r. à 500	400	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	520 50	Société Générale	453 75	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	415 25	Emprunt russe 1862 5 0/0	
— 1876 4 0/0	521	Est	802 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	418	— 1870 5 0/0	
— 1886 3 0/0	392 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1317 50	Nord 3 0/0 r. à 500	425	— 1884 5 0/0	
Bons de liquidation	527	Midi	1210	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	418	— 1889 4 0/0	
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	418		
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or	92 85		
				Dettes d'Égypte 6 0/0	455		
				Extérieure 4 0/0	76 40		
				Hongrie 4 0/0 or	86 70		
				Italie 5 0/0	96 70		
				Portugal 4 1/2 1888	497 75		